

Session de Février 2016

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Potier

L'an deux mil seize,
Le premier février à 19 h 15,
Le Conseil municipal de la commune de Saulzais-le-

(Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARDONEL Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal: 25 janvier 2016.

Présents: MM. ACCOLAS, CARDONEL, DELAGE, DELAHAYES, DAUMIN, DOLLET, ESMOINGT, RIVIERE, SZABO. Mmes AUDOUSSET, CHIROL, FENECK, GAMBADE et VAUR.

Absents : David DUBOIS excusé.

Monsieur Patrice RIVIERE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2016-02-01 : Conseil départemental - Convention d'assistance technique.

Considérant que l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissements collectifs et aux installations d'assainissements non collectifs abroge au 1^{er} janvier 2016 les dispositions de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux prescriptions techniques, le conseil départemental a fait évoluer son cadre d'intervention. Une nouvelle convention cadre a ainsi été adoptée lors de sa commission permanente du 14 décembre 2015.

Les modifications de cette convention portent sur :

- La réalisation d'une visite analyse en substitution du bilan sur les stations de moins de 200 EH qui n'est plus obligatoire.
- L'aide à la réalisation d'un cahier de vie pour les stations de moins de 2000 EH (document obligatoire en substitution du manuel d'auto surveillance).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces modifications, à l'unanimité et autorise le maire à régulariser un avenant en ce sens.

Délibération n°2016-02-02 : Assainissement - Etude bathymétrique.

Le Maire présente au conseil municipal les devis établis par les entreprises Suez, Infralim, IRH et la SAUR concernant la réalisation d'une étude bathymétrique des lagunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la SAUR option 1 pour un montant de 2.175,00 € HT soit 2.392,50 € TTC (TVA 10%).

Il mandate le maire pour faire réaliser cette étude et faire toute demande de subvention en cas d'éligibilité auprès de l'agence de l'eau et/ou du Conseil Départemental.

Délibération n°2016-02-03 : Maintenance annuelle extincteurs et blocs BAES.

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise ASPI 18 concernant le remplacement d'un extincteur et de divers blocs BAES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société ASPI 18 pour un montant de 883,80 € HT soit 1.060,56 € TTC.

Délibération n°2016-02-04 : Remplacement des radiateurs du logement du presbytère.

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise BOUET-DURIS concernant le remplacement des radiateurs du logement du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions de retenir le devis de la société BOUET-DURIS pour un montant de 1.510,00 € HT soit 1.661,00 € TTC (TVA 10%).

Entrée en séance de David DUBOIS à 20 h 15.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Délibération n°2016-02-05 : Travaux de réfection de la cour d'école.

Le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise LAUMONIER et FILS concernant la réfection de la cour de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société LAUMONIER et FILS (finition enrobé noir) pour un montant de 17.845,00 € HT soit 21.414,00 € TTC.

Délibération n°2016-02-06 : Travaux de réfection de la cour d'école. Plan de financement.

Le Conseil Municipal, sur la base du devis estimatif établi par l'entreprise LAUMONIER et FILS, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le plan de financement suivant concernant la réfection de la cour de l'école :

Total travaux H.T. :	17.845,00 €
T.V.A. 20% :	<u>3.569,00 €</u>
Total Travaux T.T.C. :	21.414,00 €

Le financement de cette opération sera le suivant :
Reprendre total opération : T.T.C. : 21.414,00 €

Subvention DETR soit	7.138,00 €
Subvention Conseil Départemental soit	3.569,00 €
Apport communal	<u>10.707,00 €</u>
Total Financement T.T.C:	21.414,00 €

Il mandate le maire à l'effet de faire les demandes de subventions tant auprès de l'Etat que du Conseil Départemental.

Délibération n°2016-02-07 : Mise en place du document unique et demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de mettre en place une politique de prévention des risques professionnels. Pour cela, il décide :

- De lancer la réalisation du document unique.
- De bénéficier de la subvention accordée par le Fonds National de Prévention.

Délibération n°2016-02-08 : Adjoint administratif de 2ème classe Renouvellement de contrat.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'Adjoint administratif de 2ème classe de Monsieur CHEVILLARD Charles Louis est arrivé à son terme le 31 janvier 2016 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat pour une durée d'un an, à compter du 1er février 2016.

La durée hebdomadaire de travail est de 32 heures.

Le salaire se calculera sur la base l'indice brut : 342, majoré : 323.

Délibération n°2016-02-09 : Vente de bois.

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'entretien de diverses parcelles communales, environ 50 stères de bois coupés en 1m sont disponibles à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre ce bois sur la base de 45 € le stère non livré.